



**HAL**  
open science

# La Déclaration d'indépendance de la Palestine par Mahmoud Darwich et sa traduction par Elias Sanbar.

Sylvie Chraibi

► **To cite this version:**

Sylvie Chraibi. La Déclaration d'indépendance de la Palestine par Mahmoud Darwich et sa traduction par Elias Sanbar.. 2019. hal-02045047

**HAL Id: hal-02045047**

**<https://hal.science/hal-02045047>**

Preprint submitted on 21 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*La Déclaration d'indépendance de la Palestine*  
par Mahmoud Darwich et sa traduction par Elias Sanbar

Sylvie Chraïbi, Clesthia (EA 7345), U. Sorbonne nouvelle.

### **Introduction**

La *Déclaration d'indépendance de Palestine* (désormais Déclaration) a été rédigée en langue arabe le 15 novembre 1988 à Alger par le grand poète palestinien Mahmoud Darwich, à la demande de Yasser Arafat qui était alors chef de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) (Avnery 2008, p. 162). Découlant notamment de la 1<sup>ère</sup> intifada - ou « révolution des pierres » - menée par les Palestiniens des territoires occupés qui réclamaient leur indépendance, le texte a été adopté par le Conseil National Palestinien (CNP) à l'issue de sa 19<sup>ème</sup> session (12-15 novembre, cf. Saleh 2014, p.295) dans un contexte de conflit.

Le 9 décembre 1987 en effet, un camion israélien écrase 2 voitures transportant des ouvriers palestiniens. 4 d'entre eux meurent et 7 seront gravement blessés. Cet événement marque le début du soulèvement. Des commandements nationaux unifiés de soulèvement se succèdent, systématiquement démantelés par l'Etat d'Israël mais immédiatement remplacés. Le 11 mars 1988, l'OLP lance un appel et affirme sa résolution de créer un Etat palestinien :

« Nous faisons le serment que la révolution populaire et armée se poursuivra jusqu'à l'Etat palestinien indépendant ! A nos frères arabes, nous disons que nous en avons assez des discours et des applaudissements. Voici venu le temps des pierres... ».<sup>1</sup>

Dans la foulée de la proclamation de la Déclaration, le texte fut traduit en français par Elias Sanbar, écrivain franco-palestinien et diplomate, traducteur de nombreux recueils de Mahmoud Darwich<sup>2</sup>, et en anglais par Edward Saïd, professeur de littérature comparée palestino-américain à l'université Columbia (Etats-Unis).

---

<sup>1</sup> Cf. Henry Laurens, *Le retour des exilés ; La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, 1998, p.1076-1077. Traduction de l'appel par Jean-François Legrain en collaboration avec Pierre Chénard, in *Les Voix du soulèvement palestinien*, Le Caire, CEDEJ, 1991, p.50-53.

<sup>2</sup> Elias Sanbar est notamment l'auteur des traductions de recueils de Mahmoud Darwich: *Au dernier soir sur cette terre*, Actes Sud, 1994 ; *Pourquoi as-tu laissé le cheval à sa solitude*, Actes Sud, 1996 ; *La terre nous est étroite et autres poèmes*, Gallimard, 2000 ; *Le lit de l'étrangère*, Actes sud 2000 ; *Murale*, Actes sud 2003 ; *Ne t'excuse pas*, Actes Sud, 2006 ; *Comme des fleurs d'amandier ou plus loin*, Actes Sud, 2007 ; *La trace du papillon pages d'un journal : été 2006-été 2007*, Actes Sud, 2009 ; *Anthologie poétique 1992-2005*, Actes Sud, 2009 ; *Le lanceur de dés et autres poèmes*, Actes Sud, 2010 ; *Nous choisirons Sophocle et autres poèmes*, Actes Sud, 2011 ; *Présente absence*, Sindbad, 2016.

Il s'agissait de légitimer la mise en place d'un Etat palestinien, de montrer les liens historiques, spirituels et intimes entre un peuple et un lieu. Il fallait aussi offrir aux destinataires palestiniens un système de valeurs à partager, une sorte de miroir moral réfléchissant une image idéale, à laquelle chaque citoyen pourrait s'identifier. Le texte est étimologique, comme le sont, selon Emmanuel de Jonge, les grandes Déclarations, qu'il définit comme étant « (...) l'expression linguistique des fondements éthiques, politiques et philosophiques d'une société particulière à une époque donnée. Ces fondements, que l'on pourra décrire en termes de représentations collectives et de croyances partagées, constituent le monde commun d'une société, c'est-à-dire ce qui fait l'identité collective de ses membres. Nous pourrions appeler l'ensemble de ces représentations la « vision du monde » de la communauté » (De Jonge 2010, p.1).

Notre approche s'inscrira dans une perspective d'analyse de discours, mise au service d'une étude traductologique comparative arabe-français. Nous essaierons de mettre en lumière les différentes stratégies linguistiques et littéraires adoptées par chacun des deux auteurs pour marquer la portée idéologique du texte.

On devine aisément en effet, au vu de leurs statuts et fonctions, mais aussi de leur envergure (deux intellectuels palestiniens engagés de renommée, membres du CNP, qui participèrent aux réunions de préparation à la rédaction de la Déclaration), que les textes produits seront empreints de leurs « visions du monde » personnelles.

A un niveau proprement traductologique, on s'attachera notamment à montrer en quoi la version française révèle des opérations de transfert de référents, de sorte à faciliter la réception par la communauté destinataire, issue d'une « sphère de compréhension différente » (Basalamah 2005, p.54).

Mais nous verrons également que si ces aménagements témoignent d'un certain positionnement<sup>3</sup> du traducteur, ils ne sauraient effacer la « polyphonie harmonique » des deux textes que crée une conviction globale partagée.

## **Argumentation unifiée entre les deux versions**

### **Légitimation « supra-juridique »**

---

<sup>3</sup> On entend ici par « positionnement » le fait que le locuteur laisse percevoir les valeurs qu'il défend, volontairement ou non, « à travers l'emploi de tel mot, de tel vocabulaire, de tel registre de langue, de telles tournures ». Cf. Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, p. 453-454.

Il nous semble utile, pour mesurer les enjeux énonciatifs du texte, de commencer par revenir sur quelques éléments historiques. Trois facteurs ont permis à Yasser Arafat de travailler à la mise en place d'un Etat indépendant : la rupture des liens administratifs et juridiques entre la Jordanie et la Cisjordanie, l'acceptation par l'OLP de la reconnaissance d'Israël, et le mouvement de l'intifada, déclenché en décembre 1987 (Paris 2009, p.155 et Salmon 1988, p.37).

A un niveau juridique, le texte de la Déclaration devait montrer aux Etats du monde que toutes les conditions étaient rassemblées pour faire exister la Palestine : une population, un territoire et un pouvoir politique organisé et souverain (Salmon 1988, p.37 et Al-Smadi 2012, p.194). Or, du fait de l'occupation israélienne depuis 1967, la question de la souveraineté pouvait être mise en doute, ce qui fragilisait l'argumentation (Salmon, p.37-38).

Dans ce contexte, on relèvera le recours quasi-exclusif au mot « أرض » (arḍ ; terre) pour désigner le territoire palestinien, le plus souvent au singulier, et, à deux reprises, au pluriel (al-arāḍī). On notera aussi une occurrence de « تراب » (turāb ; sol, terre (comme surface ou comme substance)), employé dans le texte comme synonyme de « arḍ ».

L'emploi très majoritaire du singulier « arḍ » mérite notre attention : il désigne ici le sol, le terrain que l'on possède ou que l'on cultive<sup>4</sup>. Quant à la forme plurielle, elle renvoie généralement au contexte politique et administratif (« al-arāḍī al-muḥtalla » ; les territoires occupés).

La version française évoque de son côté la « terre » de Palestine, emploi très majoritaire qui met en avant, comme pour le mot « arḍ », l'idée d'un lien intrinsèque et inextricable entre le peuple et son pays, un attachement physique à la terre en tant que lieu et matière, mais aussi intime et identitaire, renvoyant à la « terre des ancêtres », à l'origine familiale, ethnique, historique.

Ce positionnement est exprimé très clairement dès les premières lignes de la Déclaration, comme pour « évacuer » les doutes sur la question de la souveraineté « effective » :

<p><b>Terre</b> des messages divins révélés à l'humanité, la Palestine est le <b>pays</b> natal du peuple arabe palestinien. C'est là qu'il a</p>	<p>على أرض الرسالات السماوية إلى البشر، على أرض فلسطين ولد الشعب العربي الفلسطيني، نما وتطور، وأبدع وجوده الإنساني والوطني عبر علاقة عضوية لا انفصام</p>
---	--

<sup>4</sup> On citera, pour illustrer la référence à la terre cultivable, le roman de l'écrivain égyptien Abd al-Raḥmān al-Šarqāwī (1920-1987), « al- arḍ », adapté au cinéma par le réalisateur égyptien Youssef Chahine (1926-2008), et qui traite de l'exploitation et de l'oppression des paysans.

grandi, qu'il s'est développé et qu'il s'est épanoui. Son existence nationale et humaine s'y est affirmée, dans une relation organique ininterrompue et inaltérée, entre le peuple, sa <b>terre</b> et son histoire.	فيها ولا انقطاع بين الشعب والأرض والتاريخ. 'alā <b>arḍ</b> al-risālāt al-samāwiyya ilā al-bašar, 'alā <b>arḍ</b> filastīn wulida al-ša'b al-'arabī al- filastīnī, namā wa-taṭawwara, wa-abda'a wujūda-hu al-insānī wa-l-waṭanī 'abra 'alāqa 'uḍwiyya lā infišāma fihā wa lā inqītā'a bayna al- ša'b wa-al- <b>arḍ</b> wa-al-tārīḥ.
--	---

Toutefois, Elias Sanbar utilise à 5 reprises le terme « territoire(s) » (4 fois au pluriel et 1 fois au singulier), dont 2 emplois en place de « arāḍī », dans les énoncés relatifs à des enjeux éminemment politiques, qui sont l'occupation israélienne et le droit à l'indépendance :

en dépit de la fascination suscitée par cette <b>terre</b> ancienne	على الرغم مما أثاره سحر هذه الأرض القديمة 'alā al-raġmi mim mā aṭārahu siḥru hāḍihi al- <b>arḍ</b> al-qadīma
l'attachement permanent de ce peuple à sa <b>terre</b>	ديمومة التصاق الشعب بالأرض daymūma iltiṣāq al- ša'b bi-l- <b>arḍ</b>
sur les pas des prophètes qui se sont succédé sur cette <b>terre</b> bénie	على خطى الأنبياء المتواصلة على هذه الأرض المباركة 'alā ḥuṭā al-anbiyā' al-mutawāšila 'alā hāḍihi al- <b>arḍ</b> al-mubāraka
la fiction selon laquelle la Palestine était une « <b>terre</b> sans peuple »	تعميم الأكنوبة القائلة "إن فلسطين هي أرض بلا شعب" ta'mīm al-ukḍūba al-qā'ila « inna filastīn hiya <b>arḍ</b> bi-lā ša'b
l'établissement de l'État de Palestine sur notre <b>terre</b> palestinienne	قيام دولة فلسطين فوق أرضنا الفلسطينية qiyām dawlat filastīn fawqa <b>arḍi</b> -nā al- filastīniyya
dans la poursuite de sa lutte pour l'avènement de la paix sur la <b>terre</b> d'Amour et de Paix	وفي سياق نضالها من أجل إحلال السلام على أرض المحبة والسلام wa-fi siyāq niḍāli-hā min ajli iḥlāl al-salām 'alā <b>arḍ</b> al-maḥabba wa-al-salām
nos enfants, nos vieillards, notre jeunesse, nos prisonniers, nos blessés, tous accrochés à notre <b>terre</b> sacrée	أطفالنا وشيوخنا وشبابنا، أسرنا ومعتقلينا وجرحانا المرابطين على التراب المقدس aṭfālu-nā wa- šuyūḥu-nā wa-šabābu-nā, asrunā wa-mu'taqalīna-nā wa-jarḥā-nā al-murābiṭīna 'alā al- <b>turāb</b> al-muqaddas
l'occupation par étapes des <b>territoires</b> palestiniens et d'autres portions de	إن احتلال القوات الإسرائيلية للأرض الفلسطينية وأجزاء من الأرض العربية

<b>territoires</b> arabes	inna iḥtilāl al-quwwāt al-isrā'īliyya al- <b>arḍ</b> al-filasṭīniyya wa-ajzā' min al- <b>arḍ</b> al-'arabiyya
le grand soulèvement populaire, l'Intifada, en plein essor dans les <b>territoires</b> palestiniens occupés	إن الانتفاضة الشعبية الكبرى، المتصاعدة في الأرض المحتلة inna al-intifāda al-ša'biyya al-kubrā, al-mutaṣā'ida fī al- <b>arḍ</b> al-muḥtalla
mettre fin à l'occupation israélienne des <b>territoires</b> palestiniens	إنهاء الاحتلال الإسرائيلي للأراضي الفلسطينية inhā' al-iḥtilāl al-isrā'īlī li-l-arāḍī al-muḥtalla
sans contester son droit naturel à défendre son <b>territoire</b> et son indépendance	دون المساس بحقها الطبيعي في الدفاع عن أراضيها واستقلالها dūna al-misās bi-ḥaqqi-hā al-ṭabī'ī fī al-difā' 'an arāḍī-hā

Ainsi, la fragilité de l'argument juridique issue de l'absence de souveraineté est comme lexicalement comblée dans le texte arabe par l'utilisation du mot « arḍ », lequel, au-delà d'un espace délimité, réfère à un lieu de rattachement « organique » de par les liens historique et culturel qu'il entretient avec la population.

Le texte français procède différemment : l'emploi de « terre » est réservé aux syntagmes comprenant des adjectifs ou locutions adjectivales issus du champ sémantique religieux et/ou mythique (terre « des messages divins », « ancienne », « bénie », « sacrée », « d'Amour et de Paix ») et/ou un adjectif possessif (« notre », « sa »). Ce choix a pour effet de souligner la valeur symbolique de la « terre » de Palestine et vient soutenir les revendications d'appartenance des Palestiniens. En parallèle, le co-texte du mot « territoire(s) » est dédié au thème du combat pour l'indépendance et contre l'occupation. Il y a donc, dans la version française, un renforcement de la dichotomie « terre d'appartenance », peu discutable car vérifiable par les faits historiques, et « terre de conflit », qui appelle un règlement diplomatique et juridique. Mais finalement, cette dualité lexicale sert à couvrir toute l'étendue sémantique du concept de « arḍ » qui, comme on l'a vu, désigne à la fois le sol d'origine et l'espace délimité administrativement.

### **Légitimation éthique**

Le texte s'attache, sur un plan éthique cette fois, à mettre en avant les intentions pacifiques de l'OLP. Edward Saïd (1994, p.150) y voyait l'expression d'une volonté commune des membres du CNP :

« The point is not that the Council [of the PNC in Algiers] documents [déclaration of statehood, and political resolutions] are perfect and complete, but that they must be interpreted as everyone there intended – as a beginning that signals a distinct break with the past, as a willingness to make sacrifices in the interests of peace, as a definitive statement of the Palestinian acceptance of the international consensus. »

(La question n'est pas que les documents [Déclaration d'un Etat et résolutions politiques] du Conseil [du CNP à Alger] soient parfaits et complets, mais qu'ils doivent être interprétés comme tout le monde ici l'a voulu- comme un début, qui marque une nette rupture avec le passé, comme une volonté de faire des sacrifices dans l'intérêt de la paix, comme un définitif état d'acceptation du consensus international.)

Une série de locutions prennent en charge cette dimension éthique, qui sont autant d'arguments susceptibles de convaincre de la légitimité de l'Etat de Palestine.

A ce niveau, la traduction française suit de près le texte arabe :

L'État de Palestine est un État <b>épris de paix</b>	دولة فلسطين (...) دولة مُحِبَّة للسلام dawlat filastīn (...) dawla muḥibba li-l-salām
[L'Etat de Palestine est un Etat] <b>attaché aux principes de coexistence pacifique</b>	[دولة فلسطين (...) دولة] ملتزمة بمبادئ التعايش السلمي [dawlat filastīn (...) dawla] multazima bi-mabādi' al-ta'āyūṣ al-salmī
[C'est un Etat] qui coopérera avec tous les États et les peuples du monde pour <b>instaurer une paix durable fondée sur la justice et le respect des droits</b>	إنها [دولة] ستعمل مع جميع الدول والشعوب من أجل تحقيق سلام دائم قائم على العدل واحترام الحقوق Inna-hā [dawla] sa-ta'mal ma'a jamī' al-duwal wa-al-ṣu'ūb min ajli taḥqīq salām dā'im qā'im 'alā al-'adl wa-iḥtirām al-ḥuqūq
Dans la poursuite de la lutte [de l'Etat de Palestine] <b>pour l'avènement de la paix</b> sur la terre d'Amour et de Paix	في سياق نضال [دولة فلسطين] من أجل إحلال السلام على أرض المحبة والسلام fī siyāq niḍāl [dawlat filastīn] min ajli iḥlāl al-salām 'alā arḍ al-maḥabba wa-al-salām
[L'État de Palestine] affirme qu'il croit au règlement des conflits régionaux et	تُعلم [دولة فلسطين] أنها تؤمن بتسوية المشاكل الدولية والإقليمية بالطرق السلمية وفقاً لميثاق الأمم المتحدة

internationaux <b>par des moyens pacifiques</b> , conformément à la Charte et aux résolutions des Nations unies	وقراراتها tu‘limu [dawlat filastīn] anna-hā tu‘minu bi-taswiyat al-mašākil al-duwaliyya wa-l-iqlīmiyya <b>bi-al-ṭuruq al-salmiyya</b> wafq <sup>an</sup> li-mītāq al-umam al-muttaḥida wa-qarārāti-hā
[L’Etat de Palestine] <b>condamne la menace de l’usage de la force, de la violence et du terrorisme</b>	ترفض [دولة فلسطين] التهديد بالقوة أو العنف أو الإرهاب tarfuḍu [dawlat filastīn] al-tahdīd bi-al-quwwa aw al-‘unf aw al-irhāb

### Construction d’un mythe ou d’une « identité en devenir » ?

Les deux textes visent le même objectif de légitimation mais s’adressent à des publics différents, pour lesquels la création d’un Etat palestinien ne représente pas le même enjeu. Le texte arabe a été écrit pour les Palestiniens, ceux de « l’intérieur » comme ceux de la diaspora, car l’OLP avait besoin de rassembler un peuple, une « population », concept qui, en droit international, est l’une des trois conditions d’existence d’un Etat, les deux autres étant de disposer d’un territoire et d’exercer la souveraineté dans ses frontières (Salmon 1988, p.39). Cette nécessité peut expliquer le ton particulièrement glorificateur, propre à galvaniser les énergies et les enthousiasmes.

Dans la version française, E. Sanbar cherche davantage à toucher par la réalité d’un peuple qui se bat pour faire valoir son droit d’exister. En diplomate, il choisit des mots susceptibles de faire partager cette vision aux lecteurs français, en tenant compte des écarts référentiels liés à des environnements socio-culturels et politiques différents.

Nous analyserons dans un premier temps les modes de représentation, dans le texte original, des acteurs de l’indépendance de la Palestine, puis, dans un deuxième temps, nous verrons comment le traducteur, en introduisant quelques « aménagements » à cette vision de l’histoire, donne à voir une démarche plus pragmatique et moins axée sur la notion de mythe fondateur, chère à M. Darwich (Darwich 1997, pp. 132-139 ; trad. Sanbar).

### L’approche mythographique de M. Darwich

Une première version, rédigée par le président du Comité juridique du CNP, avait été considérée comme insuffisante, comme le rapporte M. Nawfal (2001, p. 161) :



« وهناك من قال بصوت خافت إن صيغة اللجنة القانونية طويلة معككة وأقرب إلى المرافعة القانونية الفاشلة حول تاريخ فلسطين والفلسطينيين، خالية من حيوية الانتفاضة والمنتفضين ولا علاقة لها بأحاسيس الناس ومشاعرهم الوطنية.»

hunāka man qāla bi-ṣawt ḥāfit inna ṣīgat al-lajna al-qānūniyya ṭawīla mu‘akkaka wa-aqrab ilā al-murāfa‘a al-qānūniyya al-fāšila ḥawla tāriḥ filastīn wa-l- filastīniyyīn, ḥāliya min ḥayawīyyat al-intifāda wa-l-muntafiḍīn wa-lā ‘alāqata la-hā bi-aḥāsīs al-nās wa-mašā‘iri-him al-waṭaniyya

Certains ont dit tout bas que la version du Comité juridique était trop longue, plus proche d’un mauvais plaidoyer sur l’histoire de la Palestine et des Palestiniens, exempte de l’énergie de l’intifada et de ses acteurs et sans aucun lien avec ce que ressentaient les gens et avec leurs sentiments nationaux (ma trad.).

Aussi a-t-elle a été réécrite par M. Darwich, qui en a fait une œuvre poétique et lyrique, recourant à des procédés d’écriture qui font écho à sa production poétique en général. Il joue ici le rôle de chantre, porte-parole des Palestiniens, rôle qu’il a par ailleurs assumé tout au long de son parcours : « (...) si l’on veut dire qu’un poète national est celui qui exprime l’esprit du peuple, je l’accepte, c’est beau. » (M. Darwich 1997, p.132, trad. Elias Sanbar).

En ce sens, la version arabe de la Déclaration d’indépendance de Palestine s’inscrit dans la lignée d’un projet littéraire et intellectuel, porté par l’auteur lui-même : « J’aspire à créer un parallèle moderne à la mythologie, malgré la perception différente du temps et malgré le sentiment que le monde est aujourd’hui étranger à la notion de héros. Comment ? en reconstruisant le monde. Chaque poème porte le projet de construire une nouvelle genèse, un nouveau commencement : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre et la terre était tohu et bohu » » ( M. Darwich 1997, p.139 ; trad. E. Sanbar).

Le ton dominant est épique. Les hauts faits et les qualités morales du peuple sont glorifiés, à la manière des grandes épopées ou mythes fondateurs.

La récurrence notamment du terme ملحمة (malḥama ; épopée, légende ; 4 occurrences)<sup>5</sup> et l’emploi de معجزة (mu‘ğiza ; miracle) participent de l’écriture de la « légende » du peuple

<sup>5</sup> Le compte rendu de cette 19<sup>ème</sup> session du CNP - laquelle a débouché sur la rédaction de la Déclaration - contient également l’expression صمود ملحمة (ṣumūd malḥamī, « résistance légendaire » : « كما تميزت الدورة بتخصيصها للانتفاضة الوطنية الفلسطينية الكبرى باعتبارها أبرز من الأحداث الكفاحية في تاريخ ثورة الشعب الفلسطيني المعاصرة بجانب الصمود الملحمة لأهلنا في مخيماتهم داخل وخارج أرضنا المحتلة. » kamā tamayyazat al-dawra bi-taḥṣiṣi-hā li-l-intifāda al-waṭaniyya al-filastīniyya al-kubrā bi-i‘tibārahā abraz min al-aḥdāt al-kifāhiyya fī tāriḥ ṭawra al-ša‘b al-filastīnī al-mu‘āšira bi-ḡānib al-ṣumūd al-malḥamī li-ahlinā fī muḥayyamāti-him dāḥil wa-ḥāriḡ arḍi-nā al-muḥtalla.

De même, cette session a tout particulièrement été dédiée à la grande intifada nationale palestinienne, qui compte parmi les mouvements de lutte les plus importants de l’histoire de la révolution actuelle du peuple palestinien, avec la **résistance légendaire** des nôtres dans leurs camps, à l’intérieur et hors de notre terre occupée.

palestinien et de la Palestine. Nous citerons ici ces emplois, que nous traduirons volontairement de manière assez littérale. Nous ne nous appuyerons pas sur la traduction d'E. Sanbar, qui, étant différemment connotée, ne permet pas de faire le lien avec le thème de l'épopée. Cette traduction sera étudiée dans la seconde sous-partie.

- بالثبات الملحمي في المكان والزمان، صاغ شعب فلسطين هويته الوطنية وارتقى بصموده في الدفاع عنها إلى مستوى المعجزة.

bi-al- ṭabāt **al-malḥamī** fī-l-makān wa-l-zamān, ṣāḡa ša‘b filasṭīn huwiyyata-hu al-waṭaniyya wa-irtaqā bi-ṣumūdi-hi fī-l-difā‘ ‘an-hā ilā mustawā **al-mu‘ǧiza**.

Par son enracinement **légendaire** dans l'espace et dans le temps, le peuple palestinien a forgé son identité nationale et a élevé sa force de résistance pour la défendre au niveau du **miracle**.

واصل [الشعب الفلسطيني] نضاله الملحمي.

wāṣala [al- ša‘b al-filasṭīnī] niḍāla-hu **al- malḥamī**.

[Le peuple palestinien] a poursuivi sa lutte **légendaire**.

- تجلت ملحمة المقاومة الفلسطينية (...) بصفتها واحدة من أبرز حركات التحرر الوطني في هذا العصر.

tajallat **malḥamat** al-muqāwama al- filasṭīniyya (...) bi-ṣifati-hā wāḥida min abraz ḥarakāt al-taḥarrur al-waṭanī fī hādā al-‘aṣr.

Le combat palestinien **légendaire** est apparu (...) comme l'un des plus remarquables mouvements de libération nationale de notre époque.

- النور القادم (...) من ملحمة الصامدين في المخيمات وفي الشتات وفي المهاجر.

al-nūr al-qādim (...) min **malḥamat** al-ṣamidīn fī-l-muḥḥayyamāt wa-fī-l-ṣatāt wa-fī-l-mahāǧir.

La lumière provenant de la résistance **légendaire** [des Palestiniens] dans les camps, la diaspora et l'exil.

En parallèle de cette rhétorique de la célébration, le texte repose sur une logique d'inclusion : toutes les catégories d'âge et de sexe sont représentées, ce qui renforce l'image d'une nation

---

Cf. Saleh 2014, p.295).

Cette interdiscursivité sur le thème de l'héroïsme du peuple palestinien montre la tendance à un positionnement commun au sein du CNP, et non pas propre au seul M. Darwich. La référence à l'épique fait néanmoins écho, comme on l'a souligné, aux objectifs littéraires du poète.



force avec l'occupant. Conscients qu'il vaut mieux tout subir chez soi plutôt que de partir en exil, ils érigent leur fixité en rempart contre une nouvelle Nakba [la catastrophe, 1948]. Une direction en naît et, articulée au mouvement des réfugiés de l'extérieur, développe au plus haut point une stratégie qui consiste à tenir bon, sur place, en Palestine, en attendant ceux qui, de l'autre côté des frontières, sont engagés dans le combat pour le retour. » (2004, p.244).

Quant au courage et à la grandeur, ils sont soulignés dans 5 énoncés. Pour les mêmes raisons que précédemment, on en donnera une traduction le plus neutre possible :

- لم يتوقف الشعب العربي الفلسطيني عن الدفاع الباسل عن وطنه.

lam yatawaqqaf al-ša'b al-'arabī al-filasṭīnī 'an al-difā' **al-bāsil** 'an waṭani-hi.

Le peuple arabe palestinien n'a pas cessé de défendre **valeureusement**<sup>7</sup> sa patrie.

- (... ) المرأة الفلسطينية الشجاعة حارسة بقائنا وحياتنا، وحارسة نارنا الدائمة.

(...) al-mar'a al-filasṭīniyya **al-šugā'a** ḥārisa baqā'i-nā wa-ḥayātīnā wa- ḥārisa nāri-nā al-dā'ima.

(...) la femme palestinienne, **courageuse**, gardienne de notre survie, de notre vie, et gardienne de la permanence de notre feu.

- قادت منظمة التحرير الفلسطينية معارك شعبها العظيم.

qādat munazzamat al-taḥrīr al- filasṭīniyya ma'ārik ša'bi-hā **al-'aẓīm**.

L'Organisation de Libération de la Palestine a conduit les combats de notre **grand** peuple.

- إننا ندعو شعبنا العظيم إلى الالتفاف حول علمه الفلسطيني.

inna-nā nad'ū ša'ba-nā **al-'aẓīm** ilā al-iltifāf ḥawlā 'alami-hi al-filasṭīnī.

Nous enjoignons notre **grand** peuple palestinien à se rassembler autour de son drapeau palestinien.

Enfin, le texte insiste sur l'intégrité morale des Palestiniens. Ils sont caractérisés par leur attachement à des principes reconnus comme légitimes par la communauté internationale (Le droit au retour et à l'indépendance), ce qui tend à créer une empathie :

- لم يفقد الشعب العربي الفلسطيني إيمانه الراسخ بحقه في العودة، ولا إيمانه الصلب بحقه في الاستقلال.

lam yafqid al-ša'b al-'arabī al-filasṭīnī **īmāna-hu al-rāsīḥ** bi-ḥaqqi-hi fī-l-'awda, wa-lā **īmāna-hu al-ṣulb** bi-ḥaqqi-hi fī-l-istiqlāl.

<sup>7</sup> باسل (bāsil) utilisé comme adjectif décrit le courage au combat. Employé comme substantif, il désigne le lion. (cf. dictionnaire *al-munğid fī al-luğa wa-l-a'lām*, 1994).

Le peuple arabe palestinien n'a pas perdu **sa foi profonde** en son droit au retour, ni **sa foi inébranlable** en son droit à l'indépendance.

- نعاهد أرواح شهدائنا الأبرار (...) على مواصلة النضال من أجل جلاء الاحتلال (...).  
nu'āhidu arwāḥ šuhadā'i-nā **al-abrār** (...) 'alā muwāṣalat al-niḍāl min aġli ġalā' al-iḥtilāl (...).

Nous nous engageons auprès de nos martyrs, **êtres intègres**, à poursuivre la lutte pour mettre fin à l'occupation (...).

Ces portraits élogieux visent sans doute en premier lieu à susciter l'émotion des protagonistes eux-mêmes, qui sont aussi les récepteurs, se trouvant ainsi des deux côtés du miroir. Mais au-delà de cette interaction « interne », il semble que ce discours s'intègre en réalité à une construction plus complexe. Il entretient en effet des relations interdiscursives<sup>8</sup> avec des textes légèrement antérieurs. A titre d'exemple, on citera les dénominations du peuple palestinien telles qu'elles apparaissent dans la traduction française de la proclamation de l'OLP du 11 mars 1988 appelant au soulèvement<sup>9</sup> :

- « masses de notre peuple orgueilleux en lutte »
- « colosses du vingtième siècle et artisans de la gloire de la fierté et de la dignité »
- « l'embrasement du soulèvement radieux et de sa flamme permanente »
- « notre peuple héroïque »
- « par la force et le combat opiniâtre et permanent nos masses héroïques »
- « cette image sacrée de solidarité, d'entraide et de combat unifié »
- « masses colossales et combattantes de notre peuple »
- « soulèvement total et impétueux »
- « notre peuple héroïque »
- « groupes de choc »
- « nos masses héroïques »
- « nos commerçants courageux et nos masses orgueilleuses »
- « nous sommes fiers des exploits de notre peuple »
- « les jours du soulèvement sont autant d'étapes d'épopée et d'héroïsme de notre peuple contre l'occupation, ses colons et ses suppôts »

---

<sup>8</sup> Cf. Charaudeau & Maingueneau, 2002, p.176-177.

<sup>9</sup> Cf. Henry Laurens, *Le retour des exilés ; La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, 1998, p.1077-1078. Traduction de l'appel par Jean-François Legrain en collaboration avec Pierre Chénard, in *Les Voix du soulèvement palestinien*, Le Caire, CEDEJ, 1991, p.50-53.

- « masses héroïques de l'OLP »
- « hommage à la femme qui donne généreusement à son peuple, à la mère, au père, aux hommes, aux jeunes filles, aux fleurs et aux lionceaux ! »

De plus, Y. Arafat, comme le rappelle E. Saïd, avait abondamment annoté le texte de M. Darwich, parfois contre son gré : « He [Y. Arafat] handed me the Arabic draft of the declaration of statehood and asked me to render it into English. It had been drafted by committee, then rewritten by Mahmoud Darwish, then, alas, covered with often ludicrously clumsy insertions, and inexplicable deletions. Later Darwish told me that the phrase « collective memory » had been struck by the Old Man because, we both opined, he took it for a poetic phrase. « Tell him it has a serious and even scientific meaning, » Darwish implored me; « maybe he'll listen to you ». He didn't, and I didn't listen to Arafat when he wanted other phrases inserted, often lifted out of inappropriate contexts. » (Saïd, 1994, p.146-147). (Il [Y. Arafat] me tendit le brouillon de la version arabe de la Déclaration d'indépendance, et me demanda de la traduire en anglais. Elle avait été rédigée par le Comité, puis réécrite par Mahmoud Darwish, puis, hélas, couverte de nombreux ajouts ridicules et maladroits, ou bien avait été l'objet d'effacements inexplicables. Plus tard Darwich me rapporta que l'expression « mémoire collective » avait été rayée par le vieil homme car, et nous étions tous deux d'accord, il avait trouvé l'expression trop poétique. « Dis-lui qu'elle a un sens très sérieux, et même scientifique », m'implorait Darwich, « peut-être qu'il t'écouterà ». Il ne m'écouta pas, et je n'écoutai pas Arafat lorsqu'il voulut insérer d'autres expressions, souvent issues d'autres contextes, inappropriés » (ma trad.).

Ainsi, la version arabe de la Déclaration se distingue par son triple statut, entre œuvre littéraire et poétique, discours politique et texte juridique fondateur. Au carrefour entre le positionnement idéologique et philosophique, le « poète national » explique, tout en émouvant, l'acharnement d'un peuple à lutter pour exister et fonder son Etat.

### **L'approche dynamique d'E. Sanbar**

Dans la version française de la Déclaration, E. Sanbar emploie un style et parfois un lexique différents du texte original.

En ce qui concerne les dénominations du peuple palestinien, les éléments apologétiques tendent à être atténués, voire effacés, comme pour démythifier le combat, et l'inscrire plutôt dans une perspective historique et temporelle, propre à narrer la réalité d'un peuple qui se bat pour faire valoir, conformément aux textes juridiques internationaux, son droit « inaliénable à

la pleine liberté, à l'exercice de leur souveraineté et à l'intégrité de leur territoire national » (Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'Onu en date du 14 décembre 1960)<sup>10</sup>.

Ainsi, le syntagme الشعب العظيم (al-ša‘b al-‘azīm) est traduit par « le grand peuple ». Or, « ‘azīm » renferme une valeur superlative et suggère, au-delà de la grandeur, la magnificence. L’adjectif « ‘azīm » est un des attributs de Dieu et signifie, selon la définition du dictionnaire *lisān al-‘arab*: « celui dont le rang est supérieur et qui dépasse ce que les esprits peuvent percevoir, au point qu’on ne peut imaginer pouvoir porter atteinte à son essence et à sa réalité » (ma trad.) :

الذي جاوزَ قدرَهُ وجلَّ عن حدودِ العقولِ حتى لا تُتصَوَّرَ الإحاطةُ بِكُنْهِهِ وَحَقِيقَتِهِ.<sup>11</sup>

al-laḏī ḡāwaza qadruhu wa-ḡalla ‘an ḥudūd al-‘uqūl ḥattā lā tutaṣawwar al-iḥāta bi-kunhi-hi wa-ḥaḡīqati-hi

On notera d’autre part que sur les 2 occurrences de ce syntagme dans la version arabe, le traducteur n’a mentionné l’adjectif « grand » qu’une seule fois :

<p>l'OLP a conduit les combats de <b>son peuple</b> (...).</p>	<p>قادت منظمة التحرير الفلسطينية معارك شعبها العظيم (...).</p> <p>qādat munazzamat al-tahrīr al-filasṭīniyya ma‘ārik <b>ša‘bi-hā al-‘azīm</b> (...).</p>
<p>Nous appelons <b>notre grand peuple</b> à se rallier autour de son drapeau palestinien.</p>	<p>إننا ندعو شعبنا العظيم إلى الالتفاف حول علمه الفلسطيني.</p> <p>Inna-nā nad‘ū <b>ša‘ba-nā al-‘azīm</b> ilā al-iltifāf ḥawla ‘alami-hi al-filasṭīnī.</p>

Dans cette même logique, l’adjectif باسل (bāsil; « qui fait preuve de courage au combat », valeureux), en collocation avec الدفاع (al-difā‘ ; la défense) est retiré de la traduction:

<p>Le peuple arabe palestinien n'a jamais cessé de défendre sa patrie.</p>	<p>لم يتوقف الشعب العربي الفلسطيني عن الدفاع الباسل عن وطنه.</p> <p>lam yatawaqqaf al-ša‘b al-‘arabī al-filasṭīnī ‘an al-difā‘ <b>al-bāsil</b> ‘an waṭani-hi.</p>
--	---

<sup>10</sup> Texte disponible sur le lien : <http://www.un.org/fr/decolonization/declaration.shtml>

<sup>11</sup> Cf. sur le site al-warrāq : <http://www.alwaraq.net/Core/AlwaraqSrv/LisanSrchOneUtf8>

D'autre part, à la fin de la version arabe de la Déclaration, un hommage est rendu aux martyrs, dans lequel l'OLP s'engage solennellement à poursuivre la lutte pour l'indépendance. Ce passage est fortement dramatisé par une succession de mots référant au sacré, à l'intemporalité mythique ou encore à l'héroïsme. Dans la version française, ce vocabulaire est supprimé ou remplacé par un lexique plus descriptif, plus ancré dans l'instant présent et la réalité historique :

<p>En ce 15 novembre 1988, jour à <b>nul autre pareil</b> (...).</p>	<p>وفي هذا اليوم <b>الخالد</b>، في الخامس عشر من نوفمبر 1988 (...).</p> <p>wa- fi hādā al-yawm <b>al-ḥālid</b>, fi al-ḥāmisa ‘ašara min nūfamber 1988 (...).</p> <p>En ce jour <b>gravé à jamais dans nos mémoires</b> du 15 novembre 1988(...). (ḥālid : éternel)</p>
<p>Nous nous inclinons humblement et respectueusement devant nos martyrs et ceux de la nation arabe qui, <b>par la pureté de leur sacrifice</b>, ont allumé la flamme de cette aurore résolue.</p>	<p>نحنني إجلالاً وخشوعاً أمام أرواح شهدائنا وشهداء الأمة العربية الذين أضاءوا بدمانهم الطاهرة شعلة هذا الفجر العنيد.</p> <p>nanḥanī iğlāl<sup>an</sup> wa-ḥušū<sup>an</sup> amāma arwāḥ šuhadā’ inā wa-šuhadā’ al-umma al-‘arabiyya al-laḏīna aḏā’ū <b>bi-dimā’ihim al-ṭāhira</b> šu‘la hādā al-fağr al-‘anīd</p> <p>⇒ qui, <b>par leur sang pur</b></p>
<p><b>Nos cœurs sont illuminés par la flamme de l'Intifada</b>, par la <b>grandeur</b> de ceux qui ont mené la résistance dans les camps, qui ont supporté la dispersion et l'exil</p>	<p>ونرفع قلوبنا على أيدينا لنملأها بالنور القادم من وهج الانتفاضة المباركة، ومن ملحمة الصامدين في المخيمات وفي الشتات وفي المهاجر.</p> <p>wa-narfa‘u qulūba-nā ‘alā aydīnā li-namlā’a-hā <b>bi-al-nūr al-qādim min wahj al-intifāḏa al-mubāraka</b>, wa-min <b>malḥamat</b> al-šāmidīn fi-l-muḥayyamāt wa-fi-l-šatāt wa-fi-l-mahāğir.</p> <p><b>Nous levons nos cœurs dans nos mains pour les remplir de la lumière provenant de la flamme de l'intifada bénie</b>, et de la légende des résistants dans les camps, de la diaspora et de l'exil.</p>
<p>(...) la femme palestinienne, héroïque gardienne (...) du feu <b>qui nous anime</b>.</p>	<p>(...) والمرأة الفلسطينية الشجاعة (...) حارسة نارنا الدائمة.</p> <p>(...)wa-l-mar’a al-filastīniyya al-šuğā’a (...) wa-</p>



	<p>hārisa nārīnā <b>al-dā'ima</b>.</p> <p>(...)La femme palestinienne courageuse (...) gardienne de notre feu <b>permanent</b>.</p>
<p>Devant <b>nos martyrs, devant notre peuple palestinien dans sa totalité</b>, nous faisons le serment (...)</p>	<p>ونعاهد أرواح شهدائنا الأبرار، وجماهير شعبنا العربي الفلسطيني (..)</p> <p>wa-nu'āhidu <b>arwāḥ šuhadā'i-nā al-abrār</b>, wa-<b>ḡamāhīr ša'bi-nā al-'arabī al-filasṭīnī</b> (...)</p> <p>Nous faisons le serment <b>aux âmes de nos martyrs, êtres justes, et aux masses de notre peuple arabe palestinien</b>.</p>

Ces choix traductifs tendent à révéler le pragmatisme de l'auteur, investi d'une mission d'ambassadeur auprès d'un public de culture francophone, et en particulier des personnalités politiques françaises parties prenantes lors des négociations sur « la question de la Palestine »<sup>12</sup>. Il lui faut « ménager les avenues d'un dialogue constructif », ce qui implique des « agencements diplomatiques » (Basalamah 2005, p. 51-52). Or, le style lyrique et épique de M. Darwich fait écho à un imaginaire collectif que partagent les Palestiniens et, de manière générale, les sociétés arabes, dans lesquelles les légendes à la gloire de héros de l'histoire (le genre *sīra*) aussi bien que les panégyriques (le genre *madīḥ*) connaissent une diffusion et une appropriation assez large. Mais le contexte socio-culturel français est sans doute moins réceptif à ces cadres narratifs.

D'autre part, c'est essentiellement et historiquement à l'Onu que les négociations en faveur d'une résolution du conflit israélo-palestinien ont lieu, où les deux langues de travail sont l'anglais et le français<sup>13</sup>. C'est pourquoi les 2 traductions de la Déclaration représentaient un enjeu diplomatique de taille. On soulignera d'ailleurs qu'un mois exactement après sa proclamation, le 15 décembre 1988, les Etats membres de l'Onu en ont pris acte par la

<sup>12</sup> L'expression « question de la Palestine » est le titre des résolutions 43/175-177 de l'Onu faisant suite à la promulgation de la Déclaration. Cf. bibliothèque en ligne du site de l'Onu :

<http://research.un.org/fr/docs/ga/quick/regular/43>

<sup>13</sup> Cf. Marie-Josée de Saint Robert « L'utilisation du français dans les négociations et les organisations internationales », *Géoéconomie* 4, n° 55, 2010, p.114. On notera que les premières résolutions des Assemblées Générales de l'ONU étaient rédigées simultanément en anglais et en français, les deux versions apparaissant sur le même document (colonne de gauche en anglais et colonne de droite en français). Cf. la bibliothèque en ligne du site de l'Onu : <http://research.un.org/fr/docs/ga/quick/regular/2>

résolution 43/177, et ont reconnu la souveraineté du peuple palestinien sur son territoire occupé depuis 1967 : « L'Assemblée Générale (...) 1. *Prend acte* de la proclamation de l'Etat palestinien par le Conseil national palestinien le 15 novembre 1988 ; 2. *Affirme* qu'il est nécessaire de permettre au peuple palestinien d'exercer sa souveraineté sur son territoire occupé depuis 1967 ; 3. *Décide* qu'à compter du 15 décembre 1988 la désignation de « Palestine » devrait être employée au sein du système des Nations Unies au lieu de la désignation « Organisation de libération de la Palestine » (...) »<sup>14</sup>.

Il fallait convaincre la communauté internationale, qui aura accès au contenu de la Déclaration à travers les versions anglaise et française. Le défi fut relevé car, ainsi que le rappelle M. Al-Smadi, « au cours des trois mois suivant la Proclamation, 90 Etats ont reconnu l'Etat palestinien. » (2012, p.211). Certes, 36 abstentions et 2 voix contre (Israël et Etats-Unis) n'ont pas permis la reconnaissance internationale de l'Etat palestinien (Salmon 1988, p.38). De nombreux pays, dont la France, ont refusé de considérer la Palestine comme un Etat, « à défaut d'effectivité »<sup>15</sup>. Il n'en reste pas moins que le choix des mots a pu exercer une influence sur la réception et l'adhésion aux principes énoncés.

Ainsi, dans la version française, le thème de la terre (arḍ) est traité avec une attention particulière. C'est le mot « territoire » qui est employé pour dénoncer l'occupation israélienne, réprouvée par la Communauté internationale<sup>16</sup>, tandis que « terre » fait référence à l'histoire, aux origines, à la notion d'appartenance. Cette distinction permet au traducteur de souligner le caractère multidimensionnel du conflit, politique d'une part, puisqu'il s'agit de partager un territoire, mais aussi moral, car il remet en question l'identité d'un peuple attaché à une terre, mémoire de son histoire et de sa culture. Ce point de vue, E. Sanbar l'a exprimé

---

<sup>14</sup> Cf. bibliothèque du site de l'Onu : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/43/176](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/43/176)

<sup>15</sup> François Mitterrand, 8 jours après la promulgation de la Déclaration, dans un entretien accordé au journal *Libération*, s'est exprimé en ces termes : «La reconnaissance d'un Etat palestinien ne pose à la France aucun problème de principe. La France a pris acte de la proclamation d'Alger et reconnaît le droit des Palestiniens à vivre sur un territoire constitué en Etat indépendant.» Toutefois, le Président français ajoutait : «Je ne peux pas me lancer ici dans une analyse juridique. Mais vous savez que notre pays s'est toujours fondé dans ses décisions de reconnaissance d'un Etat sur le principe de réflexivité, qui implique l'existence d'un pouvoir responsable et indépendant s'exerçant sur un territoire et une population. » Cf. Jean Salmon, « La proclamation de l'Etat palestinien. » in: *Annuaire français de droit international*, 1988, p.37 et Morsee Al Smadi, *Le droit international à l'épreuve de la question palestinienne ?*, thèse de doctorat, 2012, p.212.

<sup>16</sup> Cf. la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 : « L'Assemblée Générale (...) affirme ci-après les principes qui doivent présider à l'établissement d'une paix globale : a) le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967 (...) d) le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967 », disponible sur le site de la bibliothèque en ligne du site de l'ONU : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/43/176](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/43/176)

en d'autres termes dans un entretien publié sur le site *La documentation française*<sup>17</sup> : « Or, pour obtenir la paix, chaque belligérant doit en quelque sorte s'imposer une violence intime à lui-même. Et le monde oublie trop souvent le renoncement auquel les Palestiniens ont déjà consenti en acceptant de partager leur terre. C'est désormais à Israël de s'imposer cette violence qui consistera à oser aller de l'avant, au-delà des arrangements diplomatiques, de sécurité et de tous les accords « techniques ».

Finalement, on remarque qu'à travers les modulations opérées pour les besoins de la traduction, tant diplomatiques que linguistiques, on décèle la vision dynamique de l'histoire de l'écrivain, qui se détache par certains aspects de la perspective mythographique de M. Darwich. Il explicite lui-même sa prise de position dans son essai *Figures du Palestinien ; Identité des origines, identité de devenir* : « Me dégager du mythe de l'instant zéro des identités, me libérer de l'idée qu'elles posséderaient des dates de naissance à partir desquelles débiterait leur continuité, refuser le concept de genèse en tant qu'instant succédant au chaos, étaient et demeurent les constantes de ma démarche (...) Ainsi l'identité palestinienne, comme l'identité juive ou toute autre, peut-elle être permanente et non immuable, réelle et non dépendante de la présence ou de l'absence d'un Etat, même si l'émergence de ce dernier constitue, à une étape donnée, une figure dans la chaîne. » (E. Sanbar 2004, p.13).

## Conclusion

La rédaction puis la traduction vers le français et l'anglais de cette grande Déclaration, fondatrice d'un Etat, ont été motivées par un objectif commun de légitimation et, au-delà, d'affirmation du droit d'un peuple d'exister et d'avoir sa propre histoire.

M. Darwich, le poète national, représentant de la Palestine de l'intérieur, ancre son discours dans un univers poétique, atemporel. Ainsi, la terre ancienne revendiquée y est qualifiée de « magique » (على الرغم مما أثاره سحر هذه الأرض القديمة) / 'alā al-raġmi mimmā aṭāra-hu min siḥr hāḍihi al-arḍ al-qadīma : malgré la magie que suscite cette terre ancienne) et le combat engagé jugé « miraculeux » (إلى مستوى المعجزة) / ilā mustawā al-mu'ğiza).

Pour E. Sanbar, intellectuel et diplomate, représentant de la Palestine à l'extérieur, l'identité palestinienne se construit de manière dynamique ; elle évolue en fonction des événements et

---

<sup>17</sup> Cf. entretien avec Elie Barnavi et Elias Sanbar sur le site «La documentation française» : « Questions à Elie Barnavi et Elias Sanbar », <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000055-israel-soixante-ans-apres-entre-normalite-et-singularite/questions-a-elie-barnavi-et-elias-sanbar>, mis à jour le 13 août 2008, consulté en septembre 2017.

selon les énergies et aspirations des hommes et des femmes qui les suscitent. La magie se fait alors « fascination » et le miracle accompli devient, dans son texte, un acharnement intense, « jusqu'au niveau de l'impossible ».

Nous n'avons pas étudié le 3<sup>ème</sup> chant, écrit en anglais. Cela reste à faire. Quoiqu'il en soit, nous soulignerons l'importance historique de ce texte polyphonique : rappelons qu'en réponse à la Déclaration, la majorité des 159 Etats membres de l'Onu d'alors<sup>18</sup> ont reconnu et décidé par une résolution, le 15 décembre 1988, que désormais, la désignation « Palestine » devra être employée par la communauté internationale.

S'il est vrai que les intérêts politiques l'ont emporté sur les intérêts humains, ce triptyque n'en reste pas moins un acte fort de résistance à l'oubli et s'inscrit dans une logique de communication et d'échange. Les trois auteurs ont écrit, grâce à leur talent, une œuvre littéraire fondatrice, miroir d'un moment de l'histoire de la Palestine, et mémoire du combat de son peuple pour exister.

## Bibliographie

### Sources primaires

- *Déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine* (Alger, 15 novembre 1988), in *Revue d'études palestiniennes*, n°30, Hiver 1989, p. 3-7 : version française, traduction Elias Sanbar, publications de l'Institut des études palestiniennes, Washington, USA, imprimé en France.
- *Palestinian Declaration of Independence* (November 15th, 1988), version anglaise, traduction Edward Saïd, texte disponible sur le site de l'Onu: <https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/0/6EB54A389E2DA6C6852560DE0070E392>
- Rapport en arabe de la 19<sup>ème</sup> session du CNP, 12-15 décembre 1988, Alger, comprenant le texte en arabe de la *Déclaration d'indépendance de la Palestine* :  
- إعلان الاستقلال (المجلس الوطني الفلسطيني، الدورة ١٩ - الجزائر ١٥ نوفمبر ١٩٨٨)  
*i'lān al-istiqlāl* (al-mağlis al-waṭanī al-filasṭīnī, al-dawra 19 - al-ğazā'ir 15 nūfamber 1988)  
*Déclaration d'indépendance* (Conseil National Palestinien, 19<sup>ème</sup> session- Alger 15 novembre 1988)  
in : Saleh, Mohsen Mohammad (dir.), *munazzama al-tahrīr al-filasṭīniyya wa-al-mağlis al-waṭanī al-filasṭīnī ; ta'rīf, waṭā'iq, qarārāt*, documents compilés par qism al-aršīv wa-l-ma'lūmāt, éd. markaz al-zaytūna li-l-dirāsāt wa-l-istišārāt, Beyrouth, 2004, p. 295-308.

---

<sup>18</sup> Cf. site de l'ONU : « Progression du nombre des Etats membres de 1945 à nos jours, <http://www.un.org/fr/sections/member-states/growth-united-nations-membership-1945-present/index.html>.

## Sources secondaires

- Agina, Mohammed , « الهدهد » قصيدة في قراءة في مشروع درويش: مشروع قراءة في قصيدة « الهدهد » / «Literary Excavations in Mahmud Darwish's Poetry: A Reading Project of the «The Hoopoe» », *Alif: Journal of Comparative Poetics*, 24, 2004, p. 89-118. doi:10.2307/4047433.
- Agrifoglio, Marjorie, « Au-delà de la médiation linguistique : le rôle de l'interprète dans les négociations des traités conclus avec les Autochtones du Canada (1850-1923). » *TTR* 172, 2004, p. 143–159. DOI : 10.7202/013276ar.
- Al-Khawaja, Maisa, « الأسطوري ومساءلة الوجود في « جدارية » محمود درويش » / Mythical Elements and Existential Questioning in Darwish's "Jidariyya" », *Alif: Journal of Comparative Poetics*, 34, 2014, p. 163-194. <http://www.jstor.org.ezproxy.univ-paris3.fr/stable/24392148>.
- Al-Samadi, Morsee, *Le droit international à l'épreuve de la question palestinienne : quel état palestinien ?*, Thèse, 2012, disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00861869>.
- Avnery, Uri, « La colère, la nostalgie, l'espoir », « *Confluences Méditerranée* », 67, L'Harmattan, 2008, p. 159-163, <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-4-page-159.htm>.
- Basalamah, Salah, « La traduction citoyenne n'est pas une métaphore. » *TTR* 182, 2005, p. 49-69. DOI : 10.7202/015746ar.
- Charaudeau Patrick et Maingueneau, Dominique (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, 662 p.
- Darwich, Mahmoud et Al-Qasem, Samih, الرسائل (al-rasā'il), Casablanca (Maroc), Toubkal, 1990, 196 p.
- Darwich, Mahmoud, *La Palestine comme métaphore*, traduit de l'arabe par Elias Sanbar et de l'hébreu par Simone Bitton, Arles, Sindbad, Actes Sud, 1997, 189 p.
- De Jonge, Emmanuel, « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'expression d'une vision du monde : une approche topique et génétique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 4, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 14 décembre 2013, p. 1-16. URL : <http://aad.revues.org/956>.
- Egan, Valentine, « La communication dans les organisations internationales : perception et reconstruction du discours. » *Meta*, 464, 2001, p. 699–710. DOI : 10.7202/004520ar.
- Laurens, Henry, *Le retour des exilés ; La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, Paris, 1998), 1214 p.
- Larzillère, Pénélope, *Etre jeune en Palestine*, Balland, 2004, 205 p. HAL Id: ird-00257586 <http://hal.ird.fr/ird-00257586>, consulté le 23 octobre 2017.
- Nawfal, Mamdouh, البحث عن دولة (al-baḥṭ 'an dawla ; la recherche d'un Etat), Amman (Jordanie), al-ahliyya, 2001, 391 p.
- Paris, Gilles, « L'introuvable Etat palestinien », *Études*, 9, Tome 411, 2009, p. 151-161. Disponible en ligne : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2009-9-page-151.htm>, consulté le 16 septembre 2017.
- Saïd, Edward W., *The politics of disposessions ; The struggle for Palestinian self-determination 1969-1994*, Londres, Chatto & Windus, 1994, 450 p.
- Saint Robert (de), Marie-Josée, « L'utilisation du français dans les négociations et les organisations internationales », *Géoéconomie* 4, n° 55, 2010, p. 113-123. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2010-4-page-113.htm>, DOI 10.3917/geoec.055.0113, consulté le 4 avril 2018.

- Salmon, Jean, « La proclamation de l'Etat palestinien. », in *Annuaire français de droit international*, volume 34, 1988. pp. 37-62. DOI : 10.3406/afdi.1988.2827  
[http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1988\\_num\\_34\\_1\\_2827](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1988_num_34_1_2827).
- Sanbar, Elias, *Figures du Palestinien ; Identité des origines, identité de devenir*, Paris, Gallimard, 2004, 299 p.
- Sauron, Véronique, « La traduction juridique dans le contexte international ou l'art du compromis », *Traduire*, 220, 2009, mis en ligne le 12 novembre 2013, consulté le 08 août 2016. Disponible à <http://traduire.revues.org/376>.

### Sitographie

- Onu, Bibliothèque en ligne : <http://research.un.org/fr/docs/ga/quick/regular/2>.
- al-warrāq : <http://www.alwaraq.net>.

### Usuels

- Abou Sleiman, Rami, Shami, Vivianne, Farhat, Fadi A., *Dictionnaire juridique français-anglais-arabe*, Beyrouh (Liban), Dar al-kotob al-ilmiyah, 2007, 662 p.
- Al-munğid fī-l-luġa wa-l-a'lām, 34ème édition, Beyrouth (Liban), dār al-mašriq, 1994.